

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 18 mars 2024**

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,  
 Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

**Présents** : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,  
 Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : Mme Frédérique MICAND, Mme SCARCELLA Marianne (pouvoir Marc GIRAUD)

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - CCAS**

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023**

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget CCAS  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants**

	RESULTAT DE CLOTURE 2022	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	RAR DEPENSES	0,00	0,00
				0,00		
				RAR RECETTES		
	0,00					
FONCTIONNEMENT	2 991,50		-1 411,00			1 580,50

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat  
 (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2023</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	1 580,50
Total affecté au c/1068	0,00

**Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2024**

Résultat d'investissement reporté au BP 2024, ligne R001	0,00
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2024, ligne R002	1 580,50
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Recette au c/1068	0,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud				
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				<b>8</b>		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 18 mars 2024  
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,  
 Christine CHOLAT

